### COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

### Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

#### Quelques exemples:

▶Je suis aide soignant.e au 8ème échelon (durée 2 ans) de classe normale, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1er octobre 2021. Le 1er octobre, je serai reclassé.e au 5ème échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours.

Dans 3 mois et 16 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 6<sup>ème</sup> échelon du nouveau corps.

- ▶Je suis kiné au 9ème échelon (durée 4 ans) du premier grade de catégorie A, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1er octobre 2021. Le 1er octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7ème échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1er octobre, je serai promouvable au 8ème échelon du nouveau grade.
- → Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6ème échelon (durée 3,5 ans) du premier grade, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1er octobre 2021. Le 1er octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6ème échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon.

Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 7<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

▶Je suis manip en catégorie A au 9ème échelon (durée 4ans) du second grade avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1er octobre 2021.
Le 1er octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7ème échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon.

Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1<sup>er</sup> octobre, je serai promouvable au 8<sup>ème</sup> échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : fdsasquestionsequr@qmail.com



# Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



Infirmier·e en Pratiques Avancées

263, RUE DE PARIS - CASE 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX - WWW.SANTE.CGT.FR

## → Infirmier·e en Pratiques Avancées

### J'étais:

## Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, je serai:

722

IPA classe normale			IPA classe normale								
échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1er octobre 2021		ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	445	<b>→</b>	ancienneté acquise*	<b>→</b>	1	2	445	0	0,00€	0,00€
2	2 ans	460	<b>→</b>	ancienneté acquise*	<b>→</b>	2	2	473	13	60,92€	48,55€
3	2 ans	485	<b>→</b>	ancienneté acquise*	<b>→</b>	3	2	501	16	74,98 €	59,76€
4	2 ans	505	<b>→</b>	sans ancienneté	<b>→</b>	4	2	529	24	112,46€	89,63€
5	2 ans	527	<b>→</b>	ancienneté acquise + 1 an	-	4	2	529	2	9,37€	7,47 €
6	3,5 ans	550	<b>→</b>	5/7 de l'ancienneté acquise	<b>→</b>	5	2,5	558	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	580	<b>→</b>	3/4 de l'ancienneté acquise	<b>→</b>	6	3	588	8	37,49€	29,88 €
8	4 ans	609	<b>→</b>	3/4 de l'ancienneté acquise	<b>→</b>	7	3	619	10	46,86€	37,35€
9	4 ans	637	<b>→</b>	ancienneté acquise*	<b>→</b>	8	4	651	14	65,60€	52,29€
10		661	<b>→</b>	sans ancienneté	<b>→</b>	9	4	685	24	112,46€	89,63€

10

Peuvent être nommés à la classe supérieure, au choix après inscription sur un tableau d'avancement, les IPA exerçant en pratique avancée de classe normale comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4e échelon de leur grade et ayant accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A

IPA classe supérieure						
échelon	Durée	IM				
1	2 ans	553				
2	2 ans	567				
3	2 ans	595				
4	3 ans	607				
5	3 ans	630				
6	4 ans	655				
7	4 ans	673				
8	4 ans	697				
9		722				

Le décret n°2021-1256 publié le 30 septembre 2021 ne prévoit pas de reclassement pour les IPA de classes supérieures.

### IPA classe supérieure

ECHELON	durée	IM	
1	2 ans	553	
2	2	577	
3	2,5	610	
4	3	643	
5	3	676	
6	4	709	
7	4	738	
8		764	

<sup>\*</sup>dans la limite de la durée de l'échelon